

Généralités

N° 1, mars 2013

► Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

L'OCA se concentre en 2013 sur le thème de l'intégration des personnes admises à titre provisoire (AP). A cet effet, *asylnews* s'est enrichi de la rubrique «Thème central de l'OCA», qui traitera en cours d'année diverses facettes de l'admission provisoire. Le présent numéro passe en revue les offres d'intégration destinées aux AP dans le canton de Berne.

Vous découvrirez à chaque fois le portrait d'une personne admise à titre provisoire et que nous avons conseillée et suivie dans son parcours lors d'un bilan d'intégration. Les organisations partenaires en matière d'asile (OPASI) auront également voix au chapitre. L'OCA a fait parvenir trois questions aux quatre OPASI du canton de Berne, en les priant de donner leur avis sur la base de leurs expériences à propos des offres ou possibilités d'intégration offertes aux AP. Nous publierons ainsi dans chaque numéro d'*asylnews* le point de vue d'une OPASI.

L'offre de formation continue «horizonte» de l'OCA traite également dans deux cours des questions liées au livret F. Le 23 avril 2013, un premier cours examinera l'admission provisoire sous l'angle du droit de séjour. Au début de 2014, une table ronde sur l'intégration des AP dans le marché du travail conclura ce point fort thématique.

Les débats parlementaires de l'année dernière ont montré une fois de plus que l'admission provisoire est sous le feu de la critique. Les durcissements, qui auraient eu de graves conséquences pour la transformation d'un livret F en livret B ainsi que pour le regroupement familial, ont été refusés de justesse.

Or expérience à l'appui, la précarité du statut de séjour en Suisse ainsi que les séparations familiales subies à contrecœur sont un frein à l'intégration. D'où la nécessité, pour mieux tenir compte de la primauté de l'intégration des AP inscrite dans la loi, de repenser les modalités structurelles de l'admission provisoire.

Claudia Dubacher

► Nouveau collaborateur:

Raphael Strauss



Aperçu

Généralités

- Nouveau collaborateur	1
- Journées de projet d'intégration	2
- Scéances d'information	2
- Divers	2

Thème central

- Offres d'intégration pour admis provisoire	5
- Portrait & Trois questions à la CAT	8

Conseil en vue du retour

- Aperçu du rapport d'activité 2012	9
- Programmes d'aide au retour spécifiques	10

Droit/Structures

- Motion Kneubühler	11
- Office fédéral des migrations	11
- Nouvelle révision de la loi sur l'asile	12
- Apprentissage pour sans-papiers	13
- Vieillesse des migrant-e-s	13
- Persécution religieuse	13

Activité/Formation

- Voyages scolaires à l'étranger	15
- Accès au marché du travail	15
- Nouveau cours spécialisé FOKUS	15
- Annonce en vue d'un placement	16

Travail social

- InfoPros de l'OCA	17
- Nouvelle directive sur l'hébergement spécial	17
- Modification d'ordonnance	17
- Normes CSIAS	18
- Arrêt du Tribunal fédéral	18

Chère lectrice, cher lecteur

Je travaille depuis le début de février 2013 à l'OCA, où je m'occupe de plusieurs domaines. Outre l'administration du Fonds de financement ainsi que du site www.integrationsangebote-be.ch, je gère avec Monique Spring les bilans d'intégration. C'est moi encore qui organiserai les séances d'information destinée aux AP sur les thèmes du travail et de la formation.

Ma curiosité pour d'autres formes de sociétés ou situations de vie m'a poussé, après mes années de gymnase à Berthoud, à voyager puis à faire des études d'anthropologie sociale à Berne. Je me suis occupé en parallèle d'écologie générale et d'histoire contemporaine. Et j'ai rapidement découvert, à titre privé comme dans mes études, la question des sans-papiers et le thème de l'asile – notamment quand le collectif des sans-papiers de Berne a occupé des églises.

L'expérience concrète des problèmes des migrant-e-s en Suisse me vient de l'activité accessoire de gardien de nuit que j'ai exercée pendant beaucoup d'années au centre de transit d'Enggistein. Enfin, ces cinq dernières années, j'ai été coordinateur de l'asile et responsable de projet au bureau régional de Konolfingen de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut. A ce titre, j'avais déjà eu l'occasion de lier personnellement connaissance avec de nombreuses personnes ou institutions actives dans le domaine des migrations et de l'asile.

Je me réjouis d'une stimulante et fructueuse collaboration avec vous! N'hésitez pas à m'appeler en cas de question au n° 031 385 18 07. En cas d'absence, il se peut que: a) je participe à une manifestation en plein air en chemise de scout; b) je cogite sur un problème de CMS ou de banque de données; c) un bon livre me tienne compagnie; d) je sois à une réunion à caractère politique; e) j'apprécie mes loisirs dans mon cercle d'amis.

Raphael Strauss

► Journées de projet sur l'intégration

Gasim Nasirov, qui s'est enfui d'Azerbaïdjan il y a dix ans et a obtenu l'asile en Suisse, a élaboré avec le soutien de l'OCA une nouvelle offre de sensibilisation aux enjeux de l'intégration («*Integration – was habe ich davon?*»), proposée gratuitement depuis le début de 2013 aux classes du degré secondaire II et aux gymnases. L'offre consiste en trois journées de projet, où les participant-e-s seront directement confrontés aux diverses facettes de la migration et de l'intégration. Elle comprend par exemple des parcours spécialement conçus, des ateliers avec des expert-e-s des questions interculturelles et la visite de locaux de différentes communautés ethniques.

L'offre de Gasim Nasirov est financée par les excédents de l'impôt ecclésiastique versé par les personnes imposées à

la source, que la Direction des finances du canton de Berne reverse à la Direction de la police et des affaires militaires (POM), soit au Service des migrations (SEMI) pour encourager les projets d'intégration.

Pour en savoir plus:

Nasirov & Partner

Altikofenstrasse 54, 3048 Worblaufen

078 767 43 32

udugey@bluewin.ch

► Séances d'information sur le travail et la formation

Cette année à nouveau, l'OCA organise avec l'Orientation professionnelle (OP) de Berne-Mittelland, à l'attention des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés statutaires ou admis provisoirement, quatre séances d'information sur le travail et la formation en Suisse. Il s'agit de cours du soir d'une durée de trois heures, où les participant-e-s reçoivent des informations tant générales que pratiques sur les offres d'intégration existantes, les filières de formation et les possibilités de travail en Suisse. Des interprètes communautaires traduiront les exposés.

Dates: 30 avril, 7 mai, 14 mai et 23 mai 2013

BIZ, Bremgartenstrasse 37, 3012 Berne

de 18h00 à 21h00

► Divers

Personel de Caritas Berne

Caritas Berne a une nouvelle responsable depuis le 1er mars 2013. Claudia Babst a passé douze ans à la tête du secrétariat central d'Insieme Suisse, puis dirigé plusieurs années les homes et ateliers de jour de la fondation pour personnes gravement handicapées de Lucerne. Claudia Babst succède à Thomas Studer, qui a quitté Caritas à fin janvier 2013.

Contact

OCA
Effingerstrasse 55, 3008 Berne
info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch

Direction	031 385 18 10
Communication	031 385 18 15
Séjour	031 385 18 16
Conseil en vue du retour	031 385 18 18
Bilans d'intégration	031 385 18 00

Nouvelle adresse de FOKUS et de Passepartout

Les locaux des Vidmarhallen permettront à l'OSEO d'améliorer son infrastructure et de développer concrètement son secteur d'activité Migration. Suite à ce déménagement, tous les programmes destinés aux personnes migrantes seront réunis sous un même toit. La nouvelle adresse sera opérationnelle dès le 8 mai 2013:

OSEO Berne
Fokus ou Passepartout
Könizstrasse 161
3097 Liebefeld b. Bern
Les numéros de téléphone n'ont pas changé

Changement d'adresse de refbejuso

Les services généraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont déménagé en décembre 2012. Voici la nouvelle adresse:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Altenbergstrasse 66, Case postale 511
3000 Berne 25
031 340 24 24
www.refbejuso.ch

Le Pont: Prix d'Encouragement

Le service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a conféré son prix bisannuel d'encouragement au projet Le Pont, lancé par les paroisses catholique romaine et réformée françaises de Berne pour les migrants francophones. Le prix sera remis le 20 mars 2013, à l'occasion du jubilé des dix ans du projet. A l'issue de cette cérémonie, Le Pont convie les participant-e-s au spectacle «Les Folies Berbères» (de Hamed Bouzzine et Ali Merghache), qui sera suivi d'un repas.

Foyer Calvin
Marienstrasse 8, 3005 Berne
entrée libre; collecte
dès 18h30
www.paroisse.gkgbe.ch

Marche de Pâques 2013 à Berne

La prochaine marche pascale bernoise sera placée sous la devise «Main dans la main – pour une politique d'asile plus humaine». Organisée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, avec la participation de différentes organisations, elle aura lieu le lundi de Pâques.

Pour en savoir plus:
www.oostermarschbern.ch

Semaine d'action contre le racisme

Du 21 au 28 mars 2013, la Ville de Berne organise pour la troisième année consécutive la semaine d'action contre le racisme. Les organisations intéressées peuvent proposer dans ce cadre leurs propres activités. C'est ainsi qu'isa, ggfon et le service de consultation juridique pour les personnes en situation de détresse organiseront la manifestation culturelle et d'information «Protection contre la discrimination = Egalité des chances pour tou-te-s». Elle aura lieu le 23 mars à la Reitschule à Berne et comprendra, outre une table ronde et des intermèdes musicaux, un stand d'information où l'OCA présentera ses diverses offres.

www.bern.ch > Stadtverwaltung > BSS > Integration

Théâtre pour étrangers

Margrit Häfliger, pédagogue du théâtre et régisseuse, propose aux personnes étrangères ayant atteint le niveau d'allemand A1 des cours de théâtre visant à surmonter par le jeu le blocage de la parole. Les participant-e-s doivent improviser ou jouer de petites scènes tirées du quotidien, de la fiction et du registre fantastique.

Les cours comportent huit séances organisées le mercredi de 19h30 à 21h00 ou le jeudi matin de 9h30 à 11h00. La finance d'inscription est de CHF 200.-. Les prochains cours débiteront le 7 et le 16 mai 2013.

Interakt, Margrit Häfliger
Kramgasse 25, 3011 Berne
www.inter-akt.ch ou info@inter-akt.ch

Suggestion de lecture

Kaspar Surber, journaliste à la WOZ, parle dans son nouveau livre intitulé «An Europas Grenze – Fluchten, Fallen, Frontex», des frontières extérieures de l'Europe où, en 2011, plus de 2000 personnes ont perdu la vie en voulant rallier notre continent. Il s'est notamment rendu à Lampedouse, Strasbourg, Varsovie et en Grèce. Ses recherches éclairent les divers enjeux des frontières Schengen et resituent la thématique des réfugiés dans un contexte plus large.

«An Europas Grenze – Fluchten, Fallen, Frontex» paru en 2012 aux éditions Echtzeit (en allemand, 179 p.).

► Offres d'intégration pour admis provisoires

Depuis 2008, l'accent est mis sur l'intégration des personnes au bénéfice d'une admission provisoire (AP). L'offre étendue de programmes d'intégration rencontre un succès variable auprès de son public-cible, formé des AP et des réfugiés statutaires. Les AP privilégient souvent les programmes leur faisant miroiter une rapide intégration dans le marché du travail.

L'admission provisoire (livret F) est généralement accordée quand le pays d'origine est en situation de guerre (civile). Comme un retour s'avère souvent impossible pendant des années, un changement de paradigme a conduit en 2008 à inclure expressément les AP dans le processus d'intégration, lors d'une révision de la loi sur les étrangers (LEtr).

Les AP percevant l'aide sociale sont pris en charge, les sept premières années de leur séjour dans le canton de Berne, par les organisations partenaires dans le domaine de l'asile et reçoivent des conseils en vue de leur intégration. Ils n'ont droit qu'à l'aide sociale prévue dans le domaine de l'asile, alors que les réfugiés reconnus ou admis provisoirement ont droit à l'aide sociale calculés selon les normes CSIAS et sont transférés aux œuvres d'entraide.

Pour que l'intégration des AP ainsi que des réfugiés admis provisoirement ou statutaires porte ses fruits, diverses organisations mandatées par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) proposent une large palette d'offres d'intégration.

Les explications qui suivent se fondent sur les expériences faites dans le cadre des bilans d'intégration de l'OCA.

L'offre complète de la SAP peut être consultée sur le site suivant, géré par l'OCA: www.integrationsangebote-be.ch

Structure de jour ou intégration professionnelle

Après avoir participé jusqu'en 2008 à des offres distinctes, les réfugiés et les AP ont accès à quasiment la même offre. Les principaux prestataires dans le domaine de l'intégration professionnelle en langue allemande sont FOKUS et co-opera. Dans les deux cas, l'offre est gérée par l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

FOKUS a pris le relais de la structure TAST (Verein Tagesstruktur für Asylsuchende). Comme l'indique le nom de son organisation devancière, il s'agissait au départ d'offrir une structure de jour aux requérant-e-s d'asile; le programme était aussi fréquenté par des AP qui, à l'époque, n'avaient pas non plus de possibilité d'intégration.

FOKUS se concentre résolument sur l'intégration professionnelle, et donc les requérants d'asile n'ont plus accès au programme. Les participant-e-s effectuent pendant six mois une formation pratique et théorique dispensée dans un des quatre cours spécialisés (hôtellerie-restauration; conciergerie; nettoyages et service de maison; soins), donc dans des branches où la situation du marché du travail leur est relativement favorable. Ce cours rend apte à exercer une activité auxiliaire. Chacun-e bénéficie ensuite d'un appui pendant trois mois pour sa recherche d'emploi. Selon les responsables des bilans d'intégration de l'OCA, ces cours sont conçus pour des personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle dans leur pays d'origine, qui possèdent des connaissances de base en allemand (A2, B1 pour les soins) et cherchent à s'intégrer rapidement sur le marché du travail. Il en va de même pour leur équivalent francophone PROFORA, qui propose des cours spécialisés dans l'hôtellerie-restauration, la garde d'enfants, les nettoyages et la vente.

Deux programmes de l'OSEO (Arbeitssuchegruppe et Passepartout) proposent ensuite de bonnes solutions. Outre un soutien pour rédiger ses postulations et préparer sa candidature, le second est un service de placement sur le marché du travail. C'est d'autant plus important pour les AP que de nombreux employeurs ont encore souvent des réticences à embaucher des titulaires de livret F ou ignorent qu'ils peuvent le faire.

Soutien individuel à l'intégration professionnelle

D'abord réservé aux réfugié-e-s, co-opera offre entre-temps ses services aux AP également. Les trois programmes en place visent chacun une intégration sur le marché du travail par des moyens différents:

- Le groupe de recherche d'emploi apporte un soutien concret aux participant-e-s, avec une formation aux techniques de postulation et des informations sur le marché du travail. Pour que la recherche d'emploi soit fructueuse, il est absolument indispensable d'avoir effectué des stages ou acquis une expérience professionnelle en Suisse.

- Le cours d'intégration professionnelle prodigue, dans des classes organisées par niveau, une formation générale et des compétences utiles au marché du travail, et propose des stages d'orientation. Ce cours est indiqué surtout pour les AP n'ayant pas d'expérience professionnelle, qui sont encore hésitants sur leurs préférences et leurs possibilités.
- Le mentorat s'adresse aux personnes ayant achevé une formation universitaire ou professionnelle. Le but est de leur permettre autant que possible d'accéder à un emploi en Suisse dans leur profession d'origine. Ces personnes reçoivent un mentor. Les clients des bilans d'intégration ne remplissent que rarement les critères d'admission à ce programme. En effet, les principaux pays d'origine des AP, comme la Somalie ou l'Afghanistan, sont souvent dépourvus de système de formation institutionnalisée.

Le réseau d'emplois FlicFlac de Caritas Berne dispose d'une vaste offre de places de stage, permettant aux participant-e-s d'acquérir de l'expérience sur le marché primaire du travail. Ils peuvent bénéficier en parallèle de modules de formation et d'un coaching personnalisé. Le programme est particulièrement indiqué pour les personnes qui possèdent une longue expérience professionnelle dans leur pays d'origine, qui ont acquis informellement des compétences et souhaitent trouver au plus vite du travail dans la profession apprise.

Structure des participant-e-s aux offres

Selon les statistiques de la SAP, les réfugié-e-s et les AP sont plus ou moins aussi nombreux à participer aux cours spécialisés de FOKUS et PROFORA, au réseau d'emplois FlicFlac ainsi qu'à Passepartout. Par contre, les participant-e-s aux cours de co-opera sont des réfugiés dans plus de 80% des cas. Comment expliquer cette différence?

Les responsables des bilans d'intégration de l'OCA ont constaté que les AP cherchent à s'intégrer au plus vite professionnellement, et donc à ne plus dépendre de l'aide sociale. C'est en effet la principale condition à respecter pour obtenir une autorisation de séjour (livret B) après cinq ans de présence en Suisse, ainsi que pour bénéficier du regroupement familial trois ans après l'obtention du livret F. Les AP jugent dès lors les cours spécialisés de FOCUS ainsi que le réseau FlicFlac particulièrement utiles à leur rapide insertion professionnelle.

Comme bien souvent leur pays d'origine est déchiré par la guerre et donc dépourvu de structures ordinaires, beaucoup d'AP sont faiblement scolarisés et ont une culture générale lacunaire. Cela peut expliquer qu'ils préfèrent les programmes prévoyant de longs stages aux projets comportant une importante part de formation. En outre, ils reçoivent pour de tels programmes une prime de motivation de CHF 200.- par mois, à laquelle ils accordent plus d'importance que les réfugiés rétribués selon les normes CSIAS.

Comme les réfugiés statutaires ont un statut de séjour garanti, ils ont de moindres incitations à s'insérer au plus vite dans le marché du travail. D'où leur tendance à privilégier les programmes tenant mieux compte des ressources personnelles et des diverses options existantes.

Enfin, la répartition inégale de la demande peut aussi s'expliquer par les préférences du personnel des organisations d'entraide, d'une part, et des OPASI, d'autre part, dès le moment où une collaboration s'est mise en place avec certains prestataires.

Intégration linguistique

Une évolution similaire à celle de FOKUS de co-opera s'observe aussi pour les cours de langue. Les cours de l'OSEO sont essentiellement fréquentés par les réfugiés, les cours d'allemand Lern.Punkt de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut et les cours de PROFORA (français et allemand) attirant surtout des AP.

Il faut dire qu'au départ, l'enseignement de l'allemand et du français s'inscrit dans un contexte différent pour les réfugié-e-s et les AP: une fois reconnus comme tels, les réfugiés «doivent» effectuer un test de leurs connaissances linguistiques auprès de l'OSEO, qui aboutit à une recommandation et à l'affectation à un cours. Et comme ils ont droit pour leur formation linguistique à un forfait de CHF 3'000 «seulement», une utilisation ciblée des moyens s'avère ici essentielle.

Les AP ne subissent aucun test linguistique obligatoire, et il n'est pas non plus prévu de plafond de coûts pour les cours de langue auxquels ils participent. Les responsables des bilans d'intégration de l'OCA ont ainsi observé quelques cas d'AP ayant fréquenté pendant des années des cours d'allemand avec peu de succès. En particulier, les personnes peu instruites risquent d'être négligées dans les grandes classes, où leurs ressources ne seront pas exploitées et où leurs déficits passeront inaperçus. Il serait par conséquent judicieux de rendre les tests linguistiques obligatoires pour les AP aussi. Aujourd'hui déjà, il est possible de commander un tel test à l'OSEO, équivalent à cinq heures d'enseignement individuel d'allemand ou de français et remboursé par le fonds de financement de mesures individuelles d'intégration (voir ci-dessous).

Offres spécifiques pour AP

Fonds de financement au lieu de bourses?

En complément des offres directement financées par la SAP, le Fonds de financement de mesures individuelles d'intégration professionnelle et sociale destinées aux personnes admises à titre provisoire (Fonds de financement), géré par l'OCA, prend en charge depuis 2010 des mesures individuelles. Le plus souvent, il s'agit de cours d'allemand ou de français. Dans une optique d'intégration professionnelle, ce fonds peut aussi financer la participation aux programmes d'occupation et d'insertion prévus dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) ou aux cours d'auxiliaires de santé CRS qui, à la différence du cours spécialisé FOKUS,

peuvent être suivis à temps partiel, ainsi qu'à de nombreuses formations spécifiques de courte durée (p. ex., cariste ou animatrice de groupe de jeu). Enfin, les frais d'écologie d'une haute école spécialisée, d'une université ou d'une école privée peuvent être pris en charge par ce biais. Le fonds de financement compense ainsi, jusqu'à un certain point, l'absence de droit des AP à des bourses.

Programmes destinés aux personnes malade au lieu de l'AI?

Les ateliers protégés de Berne et le programme d'occupation du Centre de compétence pour l'intégration de la Ville de Berne (BetriebsCenter) proposent de précieuses offres aux AP souffrant de problèmes de santé (qui parfois constituent précisément le motif de leur admission provisoire), lorsque leur intégration dans le marché du travail paraît exclue. En effet, faute de remplir les critères donnant droit à une rente AI, les AP n'ont généralement pas accès aux offres d'intégration de l'AI.

Bilans d'intégration

Les bilans d'intégration de l'OCA ont été créés en 2009 à l'initiative de la SAP, pour aider les organisations partenaires en matière d'asile (OPASI) à remplir leur mandat d'intégration à l'égard des AP. Le groupe-cible comprend notamment les AP dont l'intégration s'annonce difficile pour des raisons de santé, familiales ou autres. Trois à cinq entretiens permettent de procéder à une analyse approfondie des ressources et des compétences, ainsi que de définir les prochaines étapes vers une intégration réussie. Des recommandations concrètes sont consignées dans un rapport final à l'OPASI concernée. Même si la plupart des AP cherchent à s'intégrer rapidement dans le marché du travail, il paraît essentiel aux responsables des bilans d'intégration d'analyser leurs ressources individuelles, afin d'en tirer le meilleur parti pour atteindre le but fixé. Le cas échéant, les responsables des bilans d'intégration recourent à des interprètes communautaires.

Intégration entre théorie et pratique

Les offres d'intégration pour AP et réfugiés de la SAP, de même que le travail des responsables des bilans d'intégration de l'OCA, reposent sur un modèle de développement de carrière par étapes logiques. On y voit l'ordre idéal où les client-e-s devraient suivre les offres de la SAP en matière d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour obtenir un résultat aussi fructueux et durable que possible. Par exemple, le niveau A2 de connaissances d'allemand ou de français et la participation à un programme d'intégration professionnelle constituent d'importants prérequis pour accéder au marché du travail. Le modèle effectue aussi d'utiles distinctions entre les personnes ayant des limitations physiques ou psychiques, entre celles possédant des ressources faibles, moyennes ou bonnes, et tient compte des spécificités des jeunes adultes.

Le développement de carrière n'est pas toujours facile à expliquer aux AP, qui connaissent souvent des personnes ayant réussi à s'intégrer professionnellement sans stage préalable ou avec de piètres connaissances linguistiques, ou alors qui n'ont pas trouvé d'emploi après avoir suivi l'offre d'intégration. D'où leur questionnement sur l'objet et la finalité des offres. Le travail de persuasion et de motivation de leurs conseillers/ères jouent ici un rôle central, tant il est difficile de faire comprendre l'importance des diplômes à des personnes venant de régions politiquement instables et dépourvues de structures ordinaires.

Les séances d'information de l'OCA «Travail et formation en Suisse» rendent de grands services, en faisant mieux connaître l'offre d'intégration de la SAP ainsi que le système de formation et le marché du travail en Suisse. Les participant-e-s y reçoivent, à propos des possibilités et attentes en matière d'intégration, des informations «objectives» qui complètent utilement les jugements de leurs compatriotes. L'inscription à une de ces séances est recommandée le plus tôt possible après l'obtention de l'admission provisoire, sachant que des interprètes traduisent en direct les présentations.

Par ailleurs, l'intégration des AP souffre des longs délais d'attente jusqu'à l'admission provisoire. L'enlèvement de la procédure d'asile fait qu'ensuite, il faut reprendre à zéro l'acquisition des ressources nécessaires. Une tâche d'autant plus ardue que l'offre destinée aux requérant-e-s d'asile a été massivement réduite.

Intégration dans le marché primaire du travail – et après?

Il est certes réjouissant de voir les AP chercher souvent à s'intégrer au plus vite dans le marché primaire du travail. Mais en cas d'intégration précipitée à des conditions de travail précaires, comme p. ex. dans l'hôtellerie-restauration (horaires de travail irréguliers, etc.), leurs possibilités de développement seront ensuite très limitées. D'où le risque qu'après avoir réussi à entrer dans la vie professionnelle, cette population fasse partie des working poors et encoure un risque de pauvreté élevé.

Certaines branches proposent entre-temps des offres de formation continue pour la main-d'œuvre des secteurs à bas salaires, comme le cours Progresso dans l'hôtellerie-restauration, qui peut être complété par des modules aboutissant au diplôme d'employé-e en cuisine avec attestation de formation professionnelle (AFP). Dans les soins aussi, on constate une certaine perméabilité, avec l'apprentissage rapide pour adultes. PROFORA propose par ailleurs, comme projet pilote en Suisse romande, la formation AFP d'aide en soins et accompagnement. Il faut toutefois préciser que la voie de l'apprentissage (pour adultes) représente un sérieux défi pour des personnes n'ayant pas accompli leur scolarité obligatoire en Suisse.

Portrait

Il y a plus d'un an, Monsieur A. a été prié de faire un bilan d'intégration. La travailleuse sociale qui s'est occupée de lui avait défini comme priorités son intégration professionnelle, en particulier ses possibilités de formation et de perfectionnement.

Agé de 31 ans, Monsieur A. est de nationalité irakienne et vit depuis plus de trois ans en Suisse, au bénéfice d'une admission provisoire. Sa langue maternelle est le sorani (dialecte kurde). Il est très doué pour les langues et parle couramment l'arabe et le grec, et un peu l'anglais. Rien d'étonnant à ce qu'il ait très rapidement appris l'allemand et atteint les niveaux A2 et B1 au test d'évaluation TELC. Dans son pays d'origine, Monsieur A. n'avait fréquenté l'école primaire que pendant trois ans. Il possède une expérience professionnelle en mécanique et électronique automobile. Outre son don pour les langues, il s'est distingué lors des entretiens par son attitude ouverte et engageante. Il a d'excellents contacts avec ses compatriotes, avec des Suisses comme avec d'autres personnes issues de la migration.

Monsieur A. effectuerait volontiers une formation. En raison de son faible bagage scolaire, nous avons conclu ensemble, lors du bilan, qu'un programme d'intégration de la SAP s'imposait dans un premier temps. Monsieur A. a finalement opté pour le cours spécialisé FOKUS «travail d'auxiliaire qualifié». Il participe actuellement au cours depuis six mois. Il a pu y acquérir un précieux savoir théorique et pratique, et a fait la preuve de ses connaissances – notamment à l'atelier de réparations de FOKUS, où les participants font le service de voitures et de vélos, changent les pneus ou effectuent des réparations simples. Dans la dernière phase de leur formation, les participant-e-s bénéficient d'un coaching individuel pour leur recherche d'emploi. Monsieur A. aimerait décrocher avec l'aide de son coach une place d'apprentissage d'assistant en maintenance d'automobiles. Il effectuera prochainement à cet effet un test Multicheck.

Durant sa formation, il a également effectué le cours de base pour cariste. Il a réussi tout seul son permis de conduire, avec l'aide financière d'amis. Pour accomplir une formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale d'assistant en maintenance automobile, il faut faire preuve d'intérêt pour la technique et d'habileté manuelle, de précision et de soin dans son travail, de fiabilité et de sens des responsabilités. Monsieur A. possède toutes ces qualifications. Si l'analyse d'aptitude s'avère positive, il aura de bonnes chances malgré ses lacunes scolaires de commencer bientôt un apprentissage.

Trois questions à la Coordination de l'asile de Thoue

Auteur des réponses: Hans-Werner Boschi

1. Dans quelle mesure la situation des AP s'est-elle améliorée ces dernières années?

Le mandat d'intégration défini par le SEMI offre quantité de nouvelles possibilités pratiques. Divers projets d'intégration comme Etcetera, FOKUS et notamment le Fonds de financement de mesures individuelles d'intégration ont facilité l'accès au marché tant primaire que secondaire du travail (grâce aussi aux emplois de courte durée, ECD). Le SEMI s'est montré plus généreux avec les autorisations de travail, y c. pour les emplois à temps partiel. La plupart des AP s'en tiennent toutefois aux cours de langue et n'accèdent qu'à titre exceptionnel à l'autonomie financière – en faisant preuve d'esprit initiative et en mobilisant leurs relations personnelles.

2. Où faut-il encore agir?

Le point critique est l'accès aux entreprises privées, qui pensent avant tout à leur rentabilité et n'ont guère de compréhension pour la situation de nos client-e-s. Le même constat vaut pour les entreprises publiques, comme les arsenaux ou la Poste, qui pourraient encore offrir des emplois nécessitant peu de qualifications (nettoyage, gestion de stocks). Même les grands distributeurs comme Migros et Coop ne sont pas prêts à assumer ici leur responsabilité sociale. Il faudrait développer

l'accompagnement par un mentor ou parrain ainsi que les stages, qui constituent le meilleur tremplin pour le marché primaire du travail.

Les personnes s'inscrivant à de tels programmes doivent hélas attendre trop longtemps – a fortiori pour les offres d'encouragement professionnel. Il devrait être possible d'y accéder en tout temps. Les priorités internes semblent également parfois fixées au détriment des AP.

3. En quoi votre travail a-t-il changé depuis que l'intégration des AP est devenue prioritaire?

D'un côté, c'est un soulagement pour les travailleurs/euses sociaux actifs dans le domaine de l'asile de savoir qu'ils n'auront plus à s'occuper des AP7+. De l'autre, la perspective d'une aide sociale plus généreuse n'incite guère à améliorer sa situation par ses propres efforts. Depuis l'introduction d'AP7+, seule une très faible minorité de ces personnes ont pu être placées sur le marché du travail et devenir financièrement autonomes. Par contre, il est positif que l'offre plus étendue de perfectionnement linguistique et professionnel donne aux AP, au moins pendant quelque temps, une structure de jour. Les travailleurs/euses sociaux sont obligés de s'occuper davantage des AP et de leurs ressources, afin de faire les meilleurs choix. Autre aspect positif, une approche de décloisonnement et de vases communicants entre les offres destinées aux réfugiés a été mise en place.

Conseil en vue du retour

N° 1, mars 2013

► Aperçu du rapport d'activités 2012

Au cours de l'année 2012, 517 personnes sont rentrées de manière volontaire et autonome dans leur pays d'origine. Pour le CVR du canton de Berne, ce chiffre représente le double de retours volontaires en comparaison avec l'année 2011 (264).

Le bureau de conseil en vue du retour du canton de Berne remet son rapport d'activités fin février au Service cantonal des migrations (SEMI) qui le transmet à l'Office fédéral des migrations (ODM).

Entretiens conseils dans le cadre du Case Management

Au cours de l'année 2012 nous avons traité 372 dossiers dans le cadre du case management contre 244 en 2011. Ces 372 dossiers représentent 600 personnes qui ont bénéficié d'un entretien conseil, pour 326 personnes en 2011. Le 86%, c'est-à-dire 517 personnes sont rentrées de manière volontaire et consentie, ce qui représente 253 personnes de plus que l'année précédente. Huit personnes ont fait un no-show, il s'agit d'une famille de cinq personnes et de trois personnes seules. Ainsi les chiffres démontrent une bonne adéquation entre l'entretien conseil et le départ volontaire.

La presque moitié des personnes rentrées sont des personnes seules, 236 personnes (46%), alors que le 54% restant représente les couples et les familles, pour un total de 281 personnes.

Statut

En ce qui concerne le statut des personnes, 136 ont reçu une décision de non-entrée en matière (NEM) à leur demande d'asile, 167 ont fait un retrait de leur demande d'asile, 192 ont reçu une réponse négative de première instance à leur demande d'asile, 18 sont au bénéfice d'une admission provisoire (F), deux sont au bénéfice d'un permis B humanitaire et deux avec un permis C (réfugié).

Pays de provenance

Les 517 personnes rentrées au cours de l'année 2012 proviennent de 47 pays différents. Toutefois la grande majorité est issue des Balkans (République de Serbie, Macédoine, Kosovo). Les autres pays majoritaires sont le Nigéria, la Tunisie, l'Iraq et la Géorgie.

Prestations d'aide au retour

Aide au retour individuelle

126 personnes ont reçu une aide au retour individuelle. Cette aide comprend un forfait de base de CHF 1'000.-, par personne adulte et CHF 500.- par personne mineure, versé le jour du départ à l'aéroport, ainsi qu'une aide complémentaire d'un montant de CHF 3'000.- pour la mise en œuvre d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Le Service cantonal des migrations du canton de Berne (SEMI) a également financé des aides complémentaires, à faire valoir sur ces projets d'aide à la réintégration.

Programmes d'aide au retour spécifiques

49 personnes ont bénéficié d'une aide au retour dans le cadre des programmes d'aide au retour spécifiques (21 personnes pour le Nigéria, onze personnes pour l'Iraq, sept personnes pour la Tunisie, quatre personnes pour la Guinée et trois personnes pour la Géorgie). Il faut préciser que le programme pour la Tunisie a débuté au mois de juillet 2012.

Personnes en procédure Dublin out

Pour les personnes en procédure Dublin out, un retour dans le pays d'origine demeure possible, mais il faut qu'il se déroule 3 mois avant la fin du délai de réadmission dans le premier pays concerné. De plus, les personnes doivent se procurer elles-mêmes un document de voyage auprès de la représentation de leurs pays.

Ainsi, 82 personnes en procédure Dublin out sont rentrées dans leur pays d'origine, pour 71 en 2011. Ces personnes ont reçu un forfait de base de CHF 500.- par personne adulte et CHF 250.- par enfant mineur, avec un montant de viatique. Le Service cantonal des migrations (SEMI), a également financé, pour certaines personnes, une aide complémentaire.

Aide au retour réduite, puis supprimée, divers

56 personnes ont reçu une aide au retour réduite et 81 personnes n'ont reçu que le montant du viatique. Neuf personnes ont reçu un forfait de base unique et quatre personnes ont reçu le forfait de base minimum en raison de la courte durée de séjour en Suisse (moins de trois mois). Deux personnes ont obtenu un forfait de base pour une émigration dans un pays tiers.

Au mois d'août 2012, des procédures d'asile accélérées (48 heures) ont été introduites pour les personnes dispensées de visa pour venir en Suisse (République de Serbie,

Macédoine, Monténégro, Bosnie-Herzégovine et Albanie). A partir de ce moment l'Office fédéral des migrations a supprimé la totalité des aides au retour pour les personnes en provenance de ces pays. 108 personnes sont rentrées sans aide au retour et sans montant de viatique.

Plus d'informations détaillées sur l'aide au retour sur : www.kkf-oca.ch > retour volontaire

Pour visualiser des projets d'aide à la réintégration : www.youproject.ch

► Prolongation des programmes d'aide au retour spécifiques

Programme pour la Géorgie

Au vu du nombre important de demandes d'asile de ressortissants de la Géorgie, l'ODM prolonge la durée du programme jusqu'à la fin de l'année 2013. Au niveau suisse, 42 personnes sont rentrées dans le cadre du programme d'aide au retour spécifique pour la Géorgie.

Les prestations du programme comprennent un forfait de base de CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Un montant de CHF 4'000.- est prévu pour la mise en œuvre d'un projet d'aide à la réintégration en Géorgie. Une aide médicale complémentaire fait également partie des prestations de ce programme.

Programme pour la Guinée

Sur le plan suisse, 51 personnes se sont inscrites et sont rentrées dans le cadre du programme d'aide au retour spécifique pour la Guinée. Ce programme est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2013.

Les prestations du programme comprennent un forfait de base de USD 1'000.- par personne adulte et USD 500.- par enfant mineur. Un montant de USD 4'000.- est prévu pour la mise en œuvre d'un projet d'aide à la réintégration en Guinée. Une aide médicale complémentaire fait également partie des prestations de ce programme.

Pour l'année 2013, ce programme est accessible pour les ressortissants de la Guinée en procédure Dublin out (nouveau).

Programme pour l'Iraq

Ce programme a été prolongé l'été dernier de 18 mois et ce, jusqu'à la fin de l'année 2013. Dans le cadre de ce programme, 112 personnes sont rentrées volontairement au niveau suisse.

Les prestations de ce programme comprennent un forfait de base de USD 1'000.- par personne adulte et USD 500.- par enfant mineur. Un montant de USD 5'000.- est prévu pour la mise en œuvre d'un projet d'aide à la réintégration en Iraq.

Programme pour le Nigéria

Le programme spécifique d'aide au retour pour le Nigéria est un instrument dans la coopération entre les autorités suisses et les autorités nigérianes. Il fait l'objet d'un partenariat migratoire depuis le mois de février 2011. Ce programme se poursuit pour l'instant. Au cours de l'année 2012, 183 personnes sont rentrées volontairement au niveau suisse.

Les prestations de ce programme comprennent un forfait de base de CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Un montant de CHF 6'000.- est prévu pour la réalisation d'un projet sur place au Nigéria.

Programme pour la Tunisie

Ce programme existe depuis le 15 juillet 2012. Il a été initié par l'ODM, en collaboration avec l'OIM. Au total, 228 personnes, au niveau suisse, sont rentrées dans le cadre de ce programme. Ce programme est également destiné aux ressortissants de la Tunisie, Dublin out (nouveau). Pour cette catégorie de personnes, les prestations sont les suivantes: CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Un montant de CHF 3'000.- est prévue pour la réalisation d'un projet sur place en Tunisie.

Pour les personnes en procédure, les prestations sont les suivantes: CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Un montant de CHF 4'000.- est prévu pour la réalisation d'un projet sur place en Tunisie.

Dans le cadre de ce programme, les ressortissants de la Tunisie ont la possibilité de réaliser un projet communautaire (max. cinq personnes) qui inclut également des ressortissants restés sur place. La priorité est accordée à la formation, à la réintégration professionnelle et à la création de petites entreprises.

Programme d'aide au retour LEtr

Ce programme d'aide au retour est destiné aux personnes indigentes visées à l'art. 60, al. 2, let.b, LEtr, et qui ont besoin d'une aide particulière du fait de leur situation personnelle. Au cours de l'année 2012, 23 personnes et un enfant sont rentrées au niveau national, dans le cadre de ce programme. La majorité de ces personnes provenaient de la Hongrie, du Brésil et de la République Dominicaine.

Les prestations de ce programme sont les suivantes: CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Un montant de CHF 5'000.- est prévu pour la réalisation d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Une aide au retour pour raison médicale fait également partie des prestations du programme, avec une priorité pour les programmes de réhabilitation destinés aux victimes de la traite d'êtres humains.

Un suivi, par l'OIM ou une organisation partenaire est prévu après le retour.

Droit/Structures

N° 1, mars 2013

► Motion Kneubühler

Le Conseil exécutif du canton de Berne souhaite mener à l'avenir des procédures d'adjudication publique pour la prise en charge des requérant-e-s d'asile. Il l'a dit en réponse à la motion Kneubühler et al. (194-2012). Il réagissait à diverses interventions parlementaires, ainsi qu'aux récentes discussions sur l'attribution des mandats par les collectivités publiques. Les critères centraux pour de tels appels d'offres seront la sécurité, la rentabilité et les instruments de contrôle des cahiers des charges. Le Conseil exécutif refuse par ailleurs expressément une restriction aux seules œuvres d'entraide, qui serait contraire à la loi. Le Grand Conseil a adopté cette motion à fin janvier 2013 par 104 voix contre 18.

► Office fédéral des migration

Statistiques en matière d'asile 2012

L'année dernière, 28'631 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. Toutefois, le nombre de cas réglés et de départs a également connu une forte hausse.

L'ODM attribue en premier lieu la hausse de 27% des demandes à la crise économique qui sévit dans le sud de l'Europe, poussant un grand nombre de migrant-e-s – originaires d'Afrique notamment – à se rendre en Suisse ou dans d'autres Etats situés plus au nord. Le principal pays de provenance des requérant-e-s d'asile a été de loin l'Erythrée (4'407); mais cette augmentation tient notamment au nombre élevé de naissances et aux arrivées en Suisse au titre de l'asile familial. De nombreuses demandes émanent également du Nigeria (2'746) et de Tunisie (2'239).

Baisse des cas d'obtention de l'asile

Les cas réglés en première instance ont beau avoir augmenté de 28% (total: 24'941), le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) a chuté à 12% à peine (2'507), soit une baisse de plus de 32% par rapport à l'année précédente. L'ODM explique cette évolution par la priorité donnée aux demandes d'asile ayant de faibles chances de succès.

Il en résulte toutefois que les personnes ayant de bonnes chances d'obtenir l'asile politique doivent attendre très longtemps une décision, situation peu propice à une bonne intégration.

Les admissions provisoires sont elles aussi en recul. Alors que 3'077 étrangers avaient reçu une admission provisoire en 2011, leur nombre a chuté à 2'060 (-33%) durant l'année écoulée.

Départs et procédures Dublin

Au total, 10'588 personnes déboutées de l'asile ont quitté la Suisse durant l'année 2012 par la voie aérienne, sous la surveillance des autorités; soit 59% de plus que l'année précédente. Parmi elles, 4'637 personnes ont été transférées dans un autre Etat Dublin pour des raisons de compétence. De son côté, la Suisse a accepté 1'186 demandes de prises en charge au titre de l'accord de Dublin.

Par ailleurs, le nombre de départs volontaires a presque doublé (5'965). L'ODM attribue cette hausse à la procédure en 48 heures introduite en août 2012 pour les ressortissants d'Etats européens exemptés de l'obligation de visa (p. ex. Serbie et Macédoine).

Plan d'urgence Asile

Dans le sillage du printemps arabe, le Conseil fédéral avait ordonné à titre préventif, au début de 2011, la mise au point d'un plan d'urgence pour être en mesure de gérer et maîtriser efficacement les situations extraordinaires relevant de l'asile. Il a approuvé ce plan à la mi-décembre 2012.

Le plan d'urgence comprend un vaste catalogue de mesures et indique le cadre applicable dans des situations exceptionnelles. Ces mesures portent sur quatre domaines: stratégie de traitement des demandes; mesures juridiques; hébergement; options d'intervention au niveau international. En ce qui concerne l'hébergement sur le plan fédéral, le concept relève un véritable goulet d'étranglement, qu'il s'agira de corriger au cours des prochaines années en accroissant massivement la capacité d'hébergement. Le cas échéant, il faudrait davantage recourir aux structures militaires. Dans le canton de Berne, une telle réaffectation est prévue à l'Untere Gantrischhütte (commune de Rüscheegg).

Restructuration dans le domaine de l'asile

Lors de la conférence nationale sur l'asile du 21 janvier 2013, la Confédération et les cantons ont adopté une déclaration commune sur la refonte du domaine de l'asile, à des fins d'accélération des procédures.

Les cantons se sont unanimement ralliés aux projets de réforme exposés par la conseillère fédérale Sommaruga à la conférence nationale sur l'asile. Cette restructuration vise à accélérer sensiblement les procédures d'asile, sur le modèle néerlandais. Une refonte du concept d'hébergement est notamment prévue. Les participants estiment que les principaux acteurs – requérant-e-s d'asile, représentants des autorités, avocat-e-s et intermédiaires – doivent tous être réunis au même endroit. D'où la nécessité de prévoir à nouveau de plus grands centres fédéraux.

Centres d'enregistrement et centres fédéraux

Contrairement aux Pays-Bas, la Suisse ne mise pas sur les grands centres, mais maintiendra ses cinq centres d'enregistrement (Vallorbe, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen et Altstätten). Il est toutefois prévu de les compléter par trois ou quatre petits centres de procédure fédéraux de 400 places chacun, situés à proximité, afin que la Confédération dispose au total de 6'000 places. Par ailleurs, les cantons se sont engagés à créer en plus 500 à 700 places de détention administrative.

Refonte des procédures

A l'avenir, les centres fédéraux traiteront et boucleront 60% des procédures d'asile. Seuls 40% des requérant-e-s d'asile seraient répartis entre les cantons pour des compléments d'examen. Le calendrier prévu est très serré: trois semaines consacrées à préparer la procédure, une décision en première instance après huit jours, dix jours de délai de recours (contre 30 aujourd'hui) et enfin quatre semaines accordées au Tribunal administratif fédéral pour traiter le dossier. L'ouverture d'un centre test est prévue pour fin 2013, afin de permettre à la Confédération de tester ces nouveaux processus.

Les modifications de loi nécessaires sont en cours d'élaboration et seront mises en consultation au début d'avril. Le Parlement débattera du projet au plus tôt en automne 2013.

► Nouvelle révision de la loi sur l'asile

La session d'hiver 2012 du Parlement a abouti à l'adoption de divers durcissements dans la loi sur l'asile (acte législatif 1). L'Assemblée fédérale a ainsi donné par deux fois son feu vert, durant l'année écoulée, à des modifications du droit d'asile.

Contrairement à ce qu'avait initialement décidé le Conseil national, le régime de l'aide d'urgence ne sera pas étendu aux personnes en procédure d'asile, qui continueront à bénéficier de l'aide sociale réduite prévue dans ce cadre. La loi indique certes désormais que les barèmes devront être inférieurs à l'aide accordée aux personnes résidant en Suisse. Mais cette précision a un caractère purement symbolique, sachant qu'aujourd'hui déjà, l'aide sociale accordée dans le domaine de l'asile est nettement moins élevée que l'aide sociale communale. En outre, la liste des motifs de réduction ou de suppression des prestations d'aide sociale a été allongée (p. ex. condamnation pénale ou non-respect des injonctions du personnel des centres).

Les personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire seront dorénavant automatiquement exclues de l'aide sociale. La formulation potestative, qui permettait jusqu'ici aux cantons de continuer à leur allouer l'aide sociale (aux personnes vulnérables notamment), est en effet abandonnée.

Motifs subjectifs survenus après la fuite

Les personnes alléguant une menace de persécution fondée sur leur comportement après la fuite ne seront plus reconnues en tant que réfugiés. Par ailleurs, les requérant-e-s d'asile et les personnes leur ayant prêté assistance seront punis de l'amende, si tout indique que ce genre d'activités politiques publiques a été déployé uniquement dans l'intention de créer des motifs subjectifs après la fuite.

Restrictions applicables aux réfugiés

Certains durcissements adoptés touchent aussi les réfugiés statutaires. Par exemple, l'asile familial a été redéfini. Alors qu'auparavant, d'autres proches parents de réfugiés pouvaient aussi en bénéficier si des motifs particuliers le justifiaient, il n'est désormais accordé qu'au conjoint et aux seuls enfants mineurs. Un autre tour de vis fait passer de cinq à dix ans l'octroi de l'autorisation d'établissement.

Admission provisoire

Les propositions les plus défavorables aux admis provisoires n'ont convaincu ni le Conseil des Etats, ni le Conseil national. Ainsi, les titulaires d'un permis F pourront toujours prétendre au regroupement familial après trois ans (au lieu de cinq), et à une autorisation de séjour après cinq ans (et non sept). Les intéressé-e-s perdront toutefois leur statut d'admission provisoire s'ils séjournent plus de deux mois à l'étranger sans autorisation.

Outre les points susmentionnés, d'autres modifications ont été apportées à la loi sur l'asile. Elles sont énoncées dans l'acte législatif 1 (FF 2012 9685). Le délai référendaire court jusqu'au 7 avril 2013, et il paraît exclu qu'un référendum facultatif soit lancé d'ici là.

63'666 signatures

Le référendum sur le volet déclaré urgent de la LAsi (acte législatif 3; voir [asynews 4/12](#)) a abouti; 63'666 signatures valables ont été déposées à la Chancellerie fédérale le 17 janvier 2013. Le peuple suisse aura donc la possibilité de se prononcer sur le projet le 9 juin 2013.

► Apprentissage pour sans-papiers

Depuis le 1er février 2013, les jeunes sans-papiers ont la possibilité de commencer en Suisse un apprentissage, à certaines conditions.

La modification d'ordonnance correspondante (art. 30a OASA) fait suite à une motion du conseiller national Luc Barthassat (PDC/GE), que le Parlement avait adoptée de justesse en 2010. Les parlementaires ont voulu ainsi corriger l'inégalité de traitement qui, tout en permettant aux sans-papiers de fréquenter les établissements de formation post-obligatoire (gymnase ou université), leur interdisait l'accès à la formation professionnelle initiale, qui nécessite une autorisation de séjour.

Extension de la réglementation sur les cas de rigueur

Il s'agit d'un nouveau cas d'application de la réglementation sur les cas de rigueur grave. Les jeunes sans-papiers peuvent désormais demander au canton – avec l'accord de l'Office fédéral des migrations – l'octroi d'une autorisation de séjour pour la durée de leur formation professionnelle initiale. A condition d'avoir suivi l'école obligatoire pendant cinq ans en Suisse, d'avoir déposé une demande durant les douze mois suivants, d'être bien intégrés, de respecter l'ordre juridique et de justifier de leur identité. Cette autorisation pourra être prolongée au terme de la formation initiale, si la personne remplit les conditions visées à l'art. 31 OASA. De même, une autorisation de séjour pourra être octroyée aux parents et aux frères et sœurs de la personne concernée, s'ils remplissent les mêmes conditions. L'art. 30a OASA n'a toutefois qu'une valeur potestative et ne confère aucun droit à l'octroi d'une autorisation de séjour.

► Vieillesse des migrant-e-s

La Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) a publié en décembre 2012, avec le Forum national Age et migration, une étude consacrée à la population migrante âgée en Suisse.

La population étrangère de la Suisse a beau être en moyenne plus jeune que la population indigène, un cinquième de la population résidante permanente âgée de plus de 65 ans n'est pas né en Suisse (soit 135'000 personnes). Beaucoup de ces personnes sont venues en Suisse avec le statut de saisonniers et ont décidé de s'y établir définitivement. D'autres sont venues dans le cadre d'actions humanitaires (réfugiés admis dans le cadre de contingents), comme requérants d'asile ou dans le cadre du regroupement fami-

lial. Par ailleurs, les personnes vivant en Suisse sans autorisation de séjour (sans-papiers) forment une population très difficile à chiffrer.

Quels sont les besoins et les préoccupations de cette catégorie de la population? Comment lui offrir une prise en charge mieux ciblée? L'étude examine ces questions et bien d'autres encore, pour conclure qu'en dépit de certaines spécificités, la population migrante âgée ne peut être traitée comme un groupe homogène partageant une même culture ou une identité collective.

*L'étude est téléchargeable sous:
www.ekm.admin.ch > Thèmes > Générations >
Les migrantes et les migrants âgés*

► Persécutions religieuses

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a réaffirmé, dans son arrêt de principe du 5 septembre 2012, les droits des réfugié-e-s en butte à des persécutions religieuses.

La procédure concernait deux Pakistanais appartenant à la communauté islamique Ahmadiyya, qui avaient demandé l'asile en Allemagne. Les membres de ce groupe ne peuvent afficher en public leur foi sans s'exposer à l'accusation de blasphème – délit passible de prison, voire de la peine capitale en droit pénal pakistanais.

Les autorités allemandes voulaient débouter ces deux demandeurs d'asile, qui n'ont rien à craindre tant qu'ils n'affichent pas leur religion en public. Mais la CEDH a rejeté cette argumentation. Nul ne doit selon elle renoncer à certaines convictions ou pratiques religieuses pour éviter un risque de persécution. Peu importe qu'au-delà du domaine public, les atteintes à la liberté de pratiquer sa religion s'étendent ou non à la sphère privée, sachant que la notion de religion dans la directive UE «qualification» comprend expressément les deux domaines (Allemagne contre Y et Z, C 71/11 et C 99/11).

La jurisprudence de la CEDH concernant la directive «qualification» a beau ne pas être directement applicable en Suisse, les autorités auraient tout intérêt à garantir aux victimes de persécutions religieuses un niveau de protection équivalent aux autres Etats Dublin.

Activité/Formation

N° 1, mars 2013

► Voyages scolaires à l'étranger

Une modification d'ordonnance intervenue en décembre dernier a considérablement restreint la liberté de voyager des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile (voir [asylnews 4/12](#)). Ce durcissement n'a toutefois aucune incidence sur les autorisations destinées aux enfants ou adolescents se déplaçant dans l'Union européenne lors d'un voyage scolaire. Comme dans le passé, il faut compléter le [formulaire](#) ad hoc sur le site de la POM et le retourner à l'autorité compétente en matière de migration du canton de Berne.

www.pom.be.ch > Immigration > Entrée et séjour > Téléchargements et publications > Formulaires > Liste des participants aux voyages scolaires

► Accès au marché du travail

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a publié avec l'Office fédéral des migrations (ODM) une brochure d'information sur l'accès des personnes admises à titre provisoire (livret F) au marché du travail suisse. Cette publication destinée aux employeurs, aux responsables du personnel, aux maîtres d'apprentissage et à toute autre personne intéressée vise à faciliter l'intégration dans le marché du travail des personnes admises à titre provisoire.

www.bfm.admin.ch > Documentation > Rapports > Intégration

► Nouveau cours spécialisé FOKUS

Le cours spécialisé «Travail d'auxiliaire qualifié» a été remanié en 2013. L'accent y est désormais mis sur la conciergerie et l'entretien d'immeubles. D'où le nom de «cours spécialisé en conciergerie».

La structure du cours n'a guère changé; sa conception reste modulaire, par analogie aux autres cours spécialisés de FOKUS.

Intégration professionnelle en trois modules

Le premier module (introduction) prépare les participant-e-s à leur future activité d'aide-concierges. Ils ou elles suivent pendant dix jours un enseignement spécialisé externe dispensé à l'école professionnelle BFF de Berne. Les priorités sont au début la sécurité au travail, ensuite les nettoyages d'immeubles. A l'instar des autres cours spécialisés, un demi-jour par semaine est consacré à l'allemand et un autre demi-jour constitue une préparation à la vie quotidienne en Suisse.

Dans le deuxième module, chacun-e prend part à un stage externe consacré à l'entretien d'immeubles et aux travaux d'extérieur et de jardinage. Ce stage dure quatre mois, avec un taux d'occupation fixe de 60%. Les participant-e-s bénéficient de l'accompagnement de FOKUS pendant tout leur stage. Les cours d'allemand et l'enseignement théorique se poursuivent en parallèle. De même, chacun-e bénéficie d'un enseignement pratique sur l'entretien des jardins et les travaux d'extérieur.

Comme jusqu'ici, le troisième module comprend un coaching en vue de l'intégration dans le marché primaire du travail. Les participant-e-s y acquièrent les connaissances informatiques nécessaires à la recherche d'emploi, et bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien ciblés à cet effet.

Journée d'information de FOKUS

La prochaine séance d'information concernant FOKUS est fixée au 29 avril 2013 à 16 heures. Elle est ouverte tant aux travailleurs/euses sociaux désireux de mieux connaître cette offre qu'aux migrant-e-s intéressés. Elle aura lieu au restaurant-école la CULTina à Berne.

Le délai d'inscription aux cours est fixé au 17 mai 2013.

Pour en savoir plus, voir:

www.fokus.sah-be.ch ou
fokus@sah-be.ch

► Annonce en vue d'un placement

Depuis le 1er janvier 2013, l'annonce en vue d'un placement se fait directement auprès de l'un des quatorze offices régionaux de placement (ORP) du canton de Berne, et non plus dans la commune de domicile. Quiconque est domicilié dans le canton de Berne et se retrouve au chômage est tenu d'en informer au plus vite l'ORP. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Il faut se munir d'un document d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour) et de son dossier de candidature actuel. Il convient aussi de prévenir immédiatement l'ORP, au cas où l'employeur ne serait plus en mesure de verser le salaire dû.

www.vol.be.ch > Travail > Service de l'emploi

Travail social

N° 1, mars 2013

► InfoPros de l'OCA

Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

Le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte a remplacé le 1er janvier 2013 l'ancien droit des tutelles. Une InfoPro (en allemand) donne un aperçu de cette matière juridique ainsi que de l'organisation des autorités dans le canton de Berne.

Protection des données

Dans le domaine de l'asile aussi, le traitement des données personnelles doit garantir un niveau de protection des données adéquat. Une InfoPro (en allemand) indique quels sont les principes à respecter et quand il est permis de transmettre ou de rechercher des informations.

www.kkf-oca.ch > publications > InfoPro

► Nouvelle directive sur l'hébergement spécial

Le Service des migrations (SEMI) a adapté les dispositions et processus régissant l'hébergement spécial, suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA). Cette notion désigne l'hébergement de personnes relevant de l'asile en dehors des structures d'asile. Une telle solution doit se justifier pour des raisons médicales, ou alors se fonder sur le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Nécessité d'une garantie de prise en charge de la part du SEMI

La directive du SEMI précise la disposition de l'ordonnance de direction sur le calcul de l'aide sociale pour les personnes relevant de l'asile, en vertu de laquelle il faut obtenir du canton une garantie de prise en charge avant tout placement dans une structure spéciale. Ainsi, le financement ne sera accordé que si la solution retenue est la plus avantageuse et fait appel à une institution reconnue et subventionnée par le canton. Les séjours dans des maisons pour femmes battues font toutefois l'objet de dispositions spéciales. L'accompagnement familial n'est pas assimilé à un hébergement spécial, et n'est donc pas financé par

le SEMI. La directive est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 et en abroge une autre remontant à 2012 ainsi que le chapitre B.2 (Mesures spéciales) de la directive cantonale sur l'aide sociale.

► Modification d'ordonnance

Le 1er avril 2013, l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA 2) ainsi que l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) subiront d'importantes modifications, quant aux indemnités que les cantons reçoivent de la Confédération.

De l'avis même de l'Office fédéral des migrations (ODM), le financement de l'aide sociale et de l'intégration via des forfaits globaux a souvent induit des effets pervers – qu'il s'agit de corriger par voie d'ordonnance.

Faible attrait financier du travail

La Confédération versait jusqu'ici un forfait journalier aux cantons pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Il y était tenu compte de l'activité lucrative des personnes relevant de l'asile, qui étaient censées pouvoir subvenir par leur travail aux besoins financiers des autres personnes vivant dans le même ménage – indépendamment de leur taux d'occupation et de leur revenu. Il n'était dès lors guère attrayant pour les cantons de délivrer des autorisations de travail pour une activité exercée à temps partiel ou dans un secteur à bas salaires.

Nouvelles formules de calcul

Les nouvelles formules de calcul visent à éliminer ces effets pervers. Un seul forfait sera dorénavant déduit par personne active. Des incitations sont également prévues pour accroître le taux d'activité: lors du calcul du forfait applicable, divers paramètres se rapportent à la situation sur le marché du travail dans le canton concerné.

Abandon du forfait d'intégration dépendant du résultat obtenu

L'ordonnance en vigueur (OIE) récompensait les cantons affichant un taux d'activité élevé parmi les réfugiés et les AP. Un cinquième du forfait d'intégration était versé en fonction du résultat obtenu. Concrètement, les cantons enregistrant le meilleur taux d'activité recevaient la totalité du forfait, alors que les autres n'en obtenaient que 80%. Cette orientation sur les résultats était censée amener les cantons à encourager l'intégration professionnelle. Or

l'incitation financière n'a pas eu l'effet escompté. D'où l'abandon à l'avenir de la composante liée au résultat. Le forfait d'intégration destiné aux réfugiés statutaires et aux AP se monte à CHF 6'000 et sert notamment à encourager l'intégration professionnelle et l'acquisition d'une langue nationale.

► Normes CSIAS

50 ans des normes CSIAS

La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) fête ses 50 ans. La publication des premières normes remonte à 1963. Jusqu'en 1991, elles consistaient en simples feuilles d'information renfermant des recommandations sur les montants de l'aide, la prise en compte des propres ressources et la pratique applicable à certains types de ménages. Entre-temps, les normes CSIAS comportent 160 pages. Elles servent de base de calcul et de référence à la majorité des cantons, dont la législation sur l'aide sociale prévoit qu'elles ont force obligatoire.

Berne n'adapte pas en 2013 les forfaits pour l'entretien

Le canton de Berne a décidé de ne pas adapter cette année au renchérissement le forfait pour l'entretien recommandé par la CSIAS. Les normes CSIAS prévoient qu'il doit être désormais adapté au renchérissement au même pourcentage et en même temps que les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Pour mémoire, les prestations des assurances ont été majorées de 0,84% en 2013.

► Arrêt du Tribunal fédéral

En cas de divorce, un juge ne peut se fonder, pour le calcul des contributions d'entretien, que sur un revenu que le parent tenu de pourvoir à l'entretien des enfants serait en mesure de réaliser. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral dans un récent arrêt.

En l'occurrence, un jugement de divorce imputait au débiteur des aliments un revenu hypothétique et fixait sur cette base des contributions d'entretien permettant à l'autre parent de prétendre à des avances de contributions d'entretien. La Cour suprême suisse a jugé inacceptable de fixer une obligation d'entretien virtuelle, n'existant que sur papier, à seule fin d'obliger la commune à verser des aides financières.

Absence de négligence du devoir d'entretien

Il s'agissait concrètement d'une famille suisse-cambodgienne. Le père divorcé était rentré dans sa patrie, où il pouvait tout juste subvenir à ses propres besoins. Le juge du divorce avait cru pouvoir exiger de lui qu'il revienne en Suisse et y réalise un revenu lui permettant d'assumer des contributions d'entretien. Il avait perdu de vue que le père des enfants avait de bonnes raisons de rentrer au Cambodge – n'ayant retrouvé en Suisse, après son divorce, que du travail auxiliaire sur appel (arrêt 5A_513/2012).

L'avance de contributions d'entretien

est une prestation sociale versée par l'Etat, au titre des aliments dus par le parent ayant un devoir d'entretien. Pour autant qu'elles constituent un droit exigible, les avances de contributions d'entretien relèvent de la compétence communale.